

Département de
Meurthe et Moselle

Nombre de membres :

Afférents au C.M : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de la convocation :
06/12/2018

Date d'affichage :
20/12/2018

Objet de la délibération :

N° 2117

**Tarif location de la
salle des fêtes**

**à compter du
15/12/2018**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

de la Commune de MARS LA TOUR

Séance du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix huit
Et le treize décembre

A vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise JACQUES, Maire.

Etaient présents : Mme Françoise JACQUES, Mrs LOUIS André, SENERS Michel, LEJEAU Frédéric, SIGNORET Didier, PELOSATO Cédric, Christian MARTIGNON, Mmes GUITTIN Brigitte, MARTIGNON Régine, CHAMBFORT Cécile, MERCIER Marie, M. Jean-Michel HERMENT

Absents excusés : Mme Dominique BERCHE, M Serge GIBIER
Mme Dominique BERCHE a donné procuration à Mme JACQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide un changement de tarif pour la location de la salle des fêtes communale à compter du 15 décembre 2018 (le tarif 2018 s'applique aux locations réservées avant cette date).

Les tarifs sont les suivants :

WEEK-END

- Habitants extérieurs à la commune : 400.00€
- Habitants commune : 250.00€

1 JOUR + SOIREE EN SEMAINE

- Habitants extérieurs à la commune : 200.00€
- Habitants commune : 150.00€

REUNIONS

Habitants extérieurs et habitants commune : 100.00€

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme